



ÉDITO

Depuis le mois de septembre 2007, j'ai pris la suite de Jean RAMOUSSE à la Présidence de la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte. Je le remercie d'ailleurs pour tout le soutien qu'il m'a apporté au cours de cette première année d'exercice. Ce n'est pas une mince affaire d'assumer la responsabilité d'une association de près de 300 salariés avec des missions très diverses mais complémentaires et répondant bien aux objectifs de nos statuts.

Depuis notre dernier « AseActualité annuelle » du mois de septembre 2007, nous ne pouvons pas dire que l'ASEA a chômé. Nous continuons à nous inscrire dans un partenariat actif avec les pouvoirs territoriaux et publics tout en conservant notre philosophie humaniste et notre engagement citoyen. Notre légitimité associative nous implique dans une dynamique de propositions pour donner du sens à notre société.

La Maison d'Enfants « Les Mauves » vient d'ouvrir ses portes au début du mois de février 2008 dans un bâtiment réhabilité des Gouspins. Nous avons maintenant un bel outil au service de l'Aide Sociale à l'Enfance dont le projet est en adéquation avec la Loi du 5 mars 2007 sur la réforme de la Protection de l'Enfance. Nous continuerons à le développer au bénéfice des jeunes accueillis et de leurs familles.

Les trois Services d'assistance éducative commencent à ressentir les effets de la Loi du 5 mars 2007 au niveau de l'activité. Ils répondent à des situations de plus en plus complexes. En effet, aujourd'hui, par définition, les mesures qui lui sont confiées sont celles où l'intervention des Services de l'Aide à l'Enfance n'a pas permis d'améliorer la situation ou celles où les familles refusent de collaborer ou bien encore les situations impossibles à évaluer en administratif. Il s'agit de renouer avec des familles en grande difficulté et de plus en plus éloignées des dispositifs de droit commun.

L'association est particulièrement préoccupée par la situation des jeunes majeurs pris en charge par l'autorité judiciaire. Le budget départemental qui leur est consacré par la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJ) se raréfie d'année en année. Nous n'avons pas le droit de laisser sur la touche tous ces jeunes de 18 ans – 21 ans qui ont encore besoin d'un accompagnement éducatif. Une réunion avec les autres partenaires et la DDPJ a eu lieu à notre demande au cours du mois de juin qui n'a rien changé sur le fond. Nous sommes conscients des réalités économiques. Pour cela, nous avons décidé que les jeunes des Gouspins-Rochenégly, atteignant leur majorité, seront pris en charge sur le prix de journée du Foyer du Petit Vienne.

Suite au passage au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) au cours du mois de décembre 2007, les Foyers des Gouspins et Rochenégly qui accueillent des adolescents confiés par le Conseil Général ou par la justice sont un seul et même établissement depuis 1er janvier 2008. La plateforme technique des Gouspins est devenu un service à part entière « le Service d'Accueil de jour », le SAJ.

Catherine SANDJIVY, responsable du SAVS, a pris la Direction au 1er février 2008 du Foyer d'Accueil Médicalisé APRES et du SAMSAH suite à la démission de Claudine PONCY que je remercie pour tout le travail qu'elle a accompli. Le public accueilli n'est plus tout à fait celui prévu à l'origine. Actuellement,

nous recevons 8 personnes qui n'ont aucune autonomie au lieu de deux ou trois prévues. Le personnel n'est plus en adéquation avec cette nouvelle donne. Nous travaillons de concert avec les autorités tarifaires pour trouver les bonnes solutions d'autant que la montée en charge des admissions dure. Nous tenons à cet outil départemental et à la fois régional. Les familles apprécient le travail réalisé auprès de leurs proches. Elles ne sont plus seules dans leur souffrance au quotidien.

Sur un autre sujet, nous nous inquiétons de la non évolution des enveloppes fermées et des questions autour de l'appartenance des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) au champ du Médico-social et ce d'autant plus avec la mise en place des Agences régionales du Soins (ARS) en 2009. La Sauvegarde continuera à soutenir ces établissements pour qu'ils poursuivent l'accueil des personnes en situation de handicap au sens large, de ceux qui n'ont pas acquis assez d'autonomie ou qui n'en n'acquerront jamais assez pour travailler en milieu ordinaire.

Le nouveau pavillon de l'IMPro « Les Cévennes », dont le financement a été pris en compte au PRIAC 2007 (Programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie) devrait être opérationnel sur la fin de l'année 2008.

Nous avons réactualisé notre convention avec la Croix Rouge Française pour la gestion du SAVS 43 (Service d'accompagnement à la vie sociale) en leur donnant un mi-temps de responsable de service ce qui permet un fonctionnement sur des bases plus égalitaires. Cette convention a été signée le 30 avril 2008 en présence du Président du Conseil général. Laurence MALOSSE a pris la responsabilité de ce service au cours du mois de mai 2008. Nos deux Maisons relais dans le Haut Allier de Siaugues Sainte Marie et Paulhaguet sont remplies à deux places près, correspondant à deux appartements en rénovation. Nous avons recruté notre seconde hôtesse d'accueil.

Suite à l'audit positif du mois de juin 2007, Cap Emploi sera de nouveau conventionné jusqu'en 2011. L'existence du SAMETH (Service d'appui pour le maintien de l'emploi des travailleurs handicapés) dépendra d'un appel d'offre qui a lieu sur cette fin d'année.

Dans cette dynamique de mouvance, la vie associative n'est pas en reste. Nous avons inauguré à la fois, le 6 juin 2008, l'Espace Alex BROLLES du nom de l'un des fondateurs de l'ASEA, la Maison d'enfants « Les Mauves » et le F.A.M. « APRES ». Le Projet associatif sera revu avec la définition d'une nouvelle gouvernance pouvant s'adapter à des CPOM éventuels (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) pour pouvoir assumer tous les enjeux et défis auxquels nous seront confrontés demain. Dans le cadre de la réhabilitation du siège à prévoir pour 2010, nous avons le projet de construire sur l'Espace Alex BROLLES un nouveau bâtiment adapté à l'évolution de notre association dont le budget consolidé approche les 16 Millions d'Euros et dont le nombre de salariés est passé de 230 en 2004 à 271 personnes à contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2007.

Pour conclure, l'Association s'inscrit toujours dans une démarche qualité et évaluative. Les premières auto-évaluations auront lieu au cours du dernier trimestre 2008 pour les sites des Cévennes, de Meymac et du Service d'Assistance éducative.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre AseActualité annuelle 2008.

Le Président, Christian PEYCELON.

La Maison des Mauves

LA MAISON d'ENFANTS LES MAUVES A OUVERT LE 1^{ER} FÉVRIER 2008.

La maison d'Enfants Les Mauves a ouvert le 1^{er} Février 2008.
Elle est située sur l'Espace Alex Brolles, 14 Chemin des Mauves au Puy-en-Velay.

Cette structure est habilitée à accueillir des enfants âgés de 3 ans à 13 ans, confiés soit par le juge des enfants soit par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous avons une capacité d'accueil de 10 places et priorité sera donnée au département de la Haute Loire.

Nous proposons de l'accueil permanent et aussi du placement séquentiel, voire du Placement avec Maintien Prioritaire en Milieu Familial (PMPMF).

Depuis les vacances de Pâques, nous accueillons 11 enfants dont 3 fratries.....
les enfants ont entre 4 ans et 12 ans...

Ils sont scolarisés, si possible dans leur école d'origine.

Actuellement nous travaillons avec les écoles publiques de la Fontaine à Vals, de Guitard, de Marcel Pagnol... et de Solignac / Loire (ceci afin de permettre à 2 enfants de finir leur scolarité dans leur école d'origine... les transports sont assurés par un taxi...).

L'équipe éducative se compose de :

- Magalie et Bertrand, 2 éducateurs spécialisés qui viennent de la structure Gouspains-Rochenégly.
- Céline et Louis, éducateurs spécialisés eux aussi, 2 anciens qui nous ont rejoints sur ce nouveau projet.
- Virginie et Loïc, candidats élèves éducateurs.
- Nicolas, service civil volontaire.
- Aurélie, animatrice de jeunes enfants.
- Annick et Maryse, 2 maîtresses de maison.
- Sophie et Gérard, 2 surveillants de nuit.
- Monique, comptable.
- Raphaëlle, psychologue.

CAROLE BOREL
CHEF DE SERVICE



Les trois services d'assistance éducative

RENCONTRE DES DIRECTEURS D'AEMO DU GRAND SUD/EST

Les Directeurs de services d'action éducative en milieu ouvert en séminaire à l'hôtel «Le Brivas» au PUY-en-VELAY les 28 et 29 juin se sont penchés sur la loi concernant la réforme de la protection de l'enfance qui est parue le 5 mars 2007.

L'intervenante, Madame Sylvie BERNIGAUD, professeur de droit à l'université de LYON et juriste spécialiste des politiques sociales, nous a éclairés sur les incidences de la nouvelle loi de protection de l'enfance sur les pratiques en milieu ouvert. Elle a aussi fait le lien entre cette nouvelle loi et celle concernant la prévention de la délinquance et le code de l'action sociale et des familles.

La loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, confère aux Conseils Généraux un rôle de coordinateur. Elle vise à améliorer la cohérence des parcours des mineurs suivis et oblige les acteurs de la protection de l'enfance à revisiter les logiques de leurs interventions. Il s'agit de réarticuler l'administratif et le judiciaire au bénéfice des enfants et de leurs familles.

Les séminaires de directeurs de Services d'A.E.M.O. permettent à une trentaine de Directeurs du grand Sud/Est d'échanger sur l'évolution de leurs pratiques, les nouvelles problématiques et les moyens qui leur sont alloués pour répondre à leurs missions selon les départements d'implantation. Ils ont lieu deux à trois fois par an.

Ces deux jours ont été aussi l'occasion d'échanger différents documents et procédures élaborés par chacun de nous et de faire une découverte touristique de la ville.

**MARIE-JOSÉE TAULEMESSE,
DIRECTRICE DU SERVICE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE**



Le FAM après

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISÉ APRES : UNE VICTOIRE POUR LA VIE

■ Un accident de voiture, une chute à vélo, un coup de pied de cheval, une rupture d'anévrisme, une noyade, un arrêt cardio-respiratoire, une tumeur au cerveau, et tout bascule ... Souvent le coma s'installe et peut durer de quelques jours à plusieurs mois, voire des années. Le coma, grand trou noir duquel la personne va sortir progressivement, sans plus savoir qui elle est, qui sont ces personnes autour d'elle, qu'est-ce qu'elle fait là ? Elle va devoir tout réapprendre, si elle le veut. La mémoire fonctionne mal, l'hémiplégie est fréquente, parler ou comprendre est souvent très difficile, tout énerve, le bruit, les gens, le médecin ou l'infirmière... Le monde devient hostile, la trachéotomie gêne, la sonde gastrique aussi. Petit à petit, la vie reprend son cours, cours chaotique, variable, inconstant, difficile, effrayant, angoissant, tragique. Plus rien n'est comme avant et pourtant il faut avancer, la vie continue.

■ Non, ce n'est ni une vision pessimiste, ni du catastrophisme exagéré. C'est tout simplement ce qui attend la plupart des personnes qui ont subi une atteinte cérébrale grave, maladie ou traumatisme crânien. Les séquelles sont multiples et variées, portent atteinte à l'intégrité de la personne et génèrent dans la sphère familiale, sociale, professionnelle des changements importants, des ruptures, de l'incompréhension, du rejet.

■ De nombreuses personnes n'ont bénéficié d'aucun suivi spécifique ou ont été orientées par défaut sur des Maisons d'Accueil Spécialisé, des Maisons de retraite ou sur des Hôpitaux psychiatriques.

■ Le Foyer d'Accueil Médicalisé « APRES » qui vient d'ouvrir ses portes le 5 février 2007 est le premier établissement médico-social d'Auvergne pouvant accueillir les personnes cérébro-lésées. Il fonctionne sous la forme d'un accueil de jour, d'un hébergement, d'un lieu ressources et d'un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).



Le FAM Après

■ L'Accueil de jour est prévu pour 20 personnes, accueillies, selon les cas, d'une demi-journée à cinq jours par semaine. Le programme vise à «solliciter, stimuler en permanence, réentraîner, récupérer des capacités, faire progresser, réapprendre et maintenir»; à la clé des activités manuelles, gestuelles, artistiques, informatiques, de développement cognitif, d'expression corporelle, des groupes de paroles et mises en situation.



■ Nous avons une activité fédératrice des différents ateliers, «le jardin des sens» réalisée par notre éducateur technique. Ce jardin est à la fois un atelier de réadaptation, de reconstruction, de découverte mais aussi un lieu de détente.

Le lieu d'hébergement comprend 6 chambres individuelles et 2 studios. Ces derniers offrent la possibilité de pouvoir évaluer et travailler sur le degré d'autonomie de la personne.

■ Le lieu ressources est ouvert pour recevoir, informer et conseiller toutes les personnes concernées par le traumatisme crânien. Il concerne autant les victimes, leurs familles, que les professionnels.

■ Le SAMSAH, par son équipe mobile spécialisée, intervient sur l'ensemble du département pour cinq personnes qui ne pourraient se déplacer car trop dépendantes. Ce service permet les apprentissages pour la réorganisation de la vie à domicile, puis s'assure de la mise en place de relais locaux appropriés, avant de céder la place.

Une équipe pluridisciplinaire assure le fonctionnement de ces structures.

Elle comprend :

un médecin, une neuropsychologue, une psychologue clinicienne, une ergothérapeute, une psychomotricienne, des aides soignantes, une conseillère en économie sociale et familiale, des éducateurs spécialisés, un animateur d'atelier, un éducateur sportif et un homme d'entretien. Tous contribuent à l'accompagnement médico social global de la personne dans un but commun de stimulation et d'évolution.

SELON DES ÉCRITS DE CLAUDINE PONCY



Les Cévennes

"LE CHANTIER DU NOUVEAU PAVILLON À L'IMPRO "LES CÉVENNES" AVANCE BIEN.



Il devrait nous permettre le 3 novembre 2008, d'accueillir 12 résidents en chambre individuelle. C'est un bâtiment, selon les normes en vigueur, accessible de plain-pied.

CHRISTIAN VIALLE

"DES CHANGEMENTS AU FOYER D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNEL D'ESPALY.

Brigitte Turcan, chef du service depuis son ouverture, est partie à la retraite le 31 mars 2008. Le foyer a vu le jour dans les locaux de l'IMPRO. Il s'est installé ensuite avenue de la Mairie à Espaly en 1982. Depuis 1990, le foyer s'est déplacé dans des locaux beaucoup plus adaptés au numéro 5 de l'avenue d'Espaly, au-dessus de la pharmacie. Sous la conduite des directeurs successifs de l'IMPRO, Brigitte Turcan, a largement contribué à l'élaboration et à l'évolution du projet, en tant que chef de service mais aussi en tant qu'éducatrice. En effet, en plus de ses responsabilités d'encadrement, elle a participé au soutien éducatif des résidents : l'accompagnement dans la vie quotidienne, les loisirs, l'économie sociale et familiale et aussi le soutien à l'insertion professionnelle.

Nous souhaitons une bonne retraite à Brigitte Turcan et la bienvenue à Christine Faure qui lui a succédé dans cette fonction.

CHRISTIAN VIALLE.

E.S.A.T. - Meymac - l'Esatt

MEYMAC

4061 m...

ILS ONT ATTEINT LE GRAND PARADIS !

■ Ce samedi 7 juillet 2007, c'est l'aboutissement d'un long parcours de quatre années, Ludovic, Aïcha, Christophe, Jérôme, Frédéric et Sylvain, ces six adultes handicapés qui travaillent pendant toute l'année dans des ESAT de la Haute Loire ont réalisé leur rêve : passer les 4000 m d'altitude.



■ Le Mont Blanc, initialement prévu, ayant été abandonné pour des raisons de conditions météorologiques particulièrement défavorables, c'est le Grand Paradis (4061 m) en Italie que l'équipe, accompagnée de guides, d'éducateurs, de sapeurs pompiers du SDIS 43 s'est fixée pour objectif.

■ À 5 heures du matin, alors que le soleil commençait à raser les cimes, ils étaient prêts à se lancer dans l'ascension. Plus de 1300 m de montée tout d'abord par un sentier puis sur un glacier entre crevasses et séracs pour arriver, en milieu de matinée, au sommet. Sensation indescriptible alliant fierté, fatigue, pleurs et émerveillement. Le froid, dû à l'altitude, contraignait à abandonner le sommet et à envisager la redescente dans la vallée, une longue marche de (2400 m) mettant les cuisses et les genoux à l'épreuve.

Cette aventure, qui marquera à vie tous ceux qui l'ont vécue et qui est l'aboutissement d'entraînements physiques dans les établissements, a été initiée par le Comité Départemental de Sport Adapté sur une idée de Florence BARROT, marraine de l'association AURORE.

CHRISTOPHE BRUGIROUX - ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



E.S.A.T. - Meymac - l'Esatt

« CA BÛCHE DUR » !

■ Si la foresterie des Cévennes est réputée pour la qualité du bois de chauffe qu'elle fabrique et livre à domicile, peu de nos clients connaissent les coulisses de notre enseigne. C'est un accueil chaleureux qui est réservé durant l'année à environ 1000 clients qui nous font confiance pour assurer la fourniture de leur bois de chauffe. Ce moyen de chauffage qui nous vient du fin fond des âges fait partie de ces énergies renouvelables qui ont le vent en poupe comme le solaire ou l'éolien.



■ A vrai dire depuis l'avènement de la crise pétrolière, notre activité est confrontée à une croissance sans précédent. Derrière les bâtiments où se dressent les grumes de hêtre et de chêne, c'est toute une équipe qui, depuis très tôt le matin, s'active. Chacun à son poste œuvre comme une mécanique bien huilée, l'un tronçonne les grumes, l'autre manutentionne les billots de bois ainsi formés pour les acheminer aux fendeurs. Plusieurs ouvriers, alors d'un geste habile et rapide, posent les billots sur les machines à fendre qui les cassent en long. Les bûches ainsi formées sont stockées à l'abri ou acheminées par convoyeur dans la benne du camion pour y être rangées. Ensuite vient le temps de la livraison et l'équipe toute entière se met à la disposition de chaque client pour manutentionner et ranger les bûches à son domicile. Ce service supplémentaire que nous rendons au moment de la livraison n'est certainement pas étranger à la réussite de cette activité. Les ouvriers de la Foresterie des Cévennes mobilisent tous leur savoir et compétences pour vous offrir une prestation de la meilleure facture qu'il soit. Je souhaite les remercier collectivement pour l'excellence de leur travail et leur assure que nous mettrons tout en œuvre pour leur offrir les meilleures conditions de travail possibles.



THIERRY CRESPI

**DIRECTEUR FOYER - E.S.A.T. MEYMAC - E.S.A.T.T.
LES CÉVENNES**

E.S.A.T. - Meymac - l'Esatt

Si la boulangerie de la vieille ville est réputée pour le bon pain qu'elle fabrique, peu de nos clients, qui chaque jour reviennent acheter du pain chez nous connaissent les coulisses de notre enseigne.



■ Un accueil chaleureux de nos vendeuses est réservé à chacun de nos clients et toute la journée, plus de 300 personnes franchissent d'un bon pas le seuil de notre porte. Derrière les étagères où se dressent bannettes et ficelles une équipe s'active depuis très tôt le matin. Comme des musiciens, chacun à sa partition les ouvriers composent, *l'un mélange l'eau la farine et le levain pour fabriquer la pâte, l'autre la malaxe et prépare les pâtons à la diviseuse. Puis d'un geste habile et rapide le boulanger façonne le pâton jusqu'à obtenir la forme souhaitée et après un temps d'attente lié à sa levée, le cisèle et enfourne le pain.* Dans le même temps une autre équipe prépare les viennoiseries, tartes et gâteaux, ou même ces énormes meringues que l'on ne trouve nulle part ailleurs.

■ Les ouvriers et ouvrières de la **boulangerie des Cévennes** mobilisent tout leurs savoirs et compétences pour vous offrir des produits de la meilleure facture qu'il soit.

Je souhaite les remercier collectivement pour l'excellence de leur travail et leur assure que nous mettrons tout en œuvre pour leur offrir les meilleurs conditions de travail possible.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous avons entrepris ce mois d'août, durant la période de congé bien méritée de l'équipe, des travaux importants. Afin d'améliorer les conditions de travail de nos ouvriers mais aussi pour nous mettre en conformité avec les exigences d'hygiène et de sécurité alimentaires, les murs d'une partie de la boulangerie ont été couverts de larges bandeaux en inox, et certains matériels de production ont été changés. L'ensemble de ces investissements ont été autofinancé sur le budget commercial de la boulangerie. L'occasion m'est donnée également de remercier les ouvriers d'entretien de l'**ESAT- Foyer de Meymac** qui ont largement participé au succès de cette opération.

THIERRY CRESPIY - DIRECTEUR

Cap Emploi

DE L'E.P.S.R. À L'O.P.S.

Encore des sigles ! direz vous, oui car ces sigles ont toute leur importance pour la vie du service ! L'E.P.S.R. (Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement) de Haute-Loire a été créée en février 1980, suite à la Loi d'Orientation de 1975, par l'ASEA., avec un agrément de la Direction du Travail. 28 ans d'existence !!! Cette expérience confère à l'équipe un réel savoir-faire auprès des personnes handicapées et une expertise technique auprès des entreprises.

Mais, l'E.P.S.R. a connu une mutation forte, symbolisée par un changement de nom, en devenant Cap Emploi en 2004. Les CAP EMPLOI sont un réseau défini par un label appartenant à l'A.G.E.F.I.P.H., notre financeur.

Actuellement, le conventionnement est signé tous les deux ans, ce qui place dans la précarité le fonctionnement de ces structures, même si elles ont une mission de Service Public. CAP EMPLOI est réduit peu à peu à être un simple opérateur, alors que l'organisme est reconnu cotraitant de l'A.N.P.E. avec une habilitation spécifique pour les travailleurs handicapés.

Les CAP EMPLOI ont pourtant une culture de résultat depuis de longues années, ils sont soumis à audit tous les trois ans. Des objectifs annuels leur sont fixés chaque année. Ils rendent compte de manière trimestrielle et annuelle avec des statistiques très détaillées sur les services rendus aux personnes et aux entreprises. Ceci permet une évaluation externe et interne par le financeur.

La Loi du 11 février 2005 a institué les O.P.S. (Organisme de Placements Spécialisés), ce qui donne aux CAP EMPLOI un statut dans les textes, mais il manque un décret qui fixe les modalités d'agrément pour légitimer ces structures de manière pérenne. Trois ans après la loi, ce décret n'est toujours pas sorti !

Le Délégué Interministériel Patrick GOHET et le Sénateur Paul BLANC soutiennent la mise en place d'un décret.

Espérons que ce texte voit le jour pour rassurer nos équipes sur la pérennité de leurs emplois et pour sauvegarder l'accompagnement des personnes vers la place qu'elles sont en droit de tenir dans notre société.

CHRISTIANNE CHEVALIER,
DIRECTRICE Cap Emploi

S.A.M.E.T.H.

(Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés)

LE FONCTIONNEMENT MIS EN PLACE EN 2007 PORTE SES FRUITS : l'activité est en progression et les résultats sont bons.

114 dossiers ont été suivis par le chargé de mission dont :

- 59 en Service Facilitation
- 40 en Service Ingénierie
- 15 en Service Conseil

57 dossiers ont abouti à un maintien réussi.

Afin de cerner le cœur de métier du chargé de mission SAMETH, un exemple d'aménagement de poste vous est présenté. Il illustre la réalité de sa fonction.

Monsieur B a 54 ans, il est salarié de la S A R L F. L'activité de l'entreprise est axée sur le secteur de la menuiserie. L'entreprise compte 32 salariés dans ses effectifs (20 sur le site du Puy-en-Velay).

Monsieur B travaille en tant que manœuvre dans l'entreprise depuis 12 ans. L'essentiel de son activité est l'alimentation et la découpe de plaques de médium (aggloméré) sur les scies à panneaux. Il a 35 ans d'activité professionnelle et il lui reste 8 ans à faire avant la retraite.

Reconnu Travailleur Handicapé par la COTOREP en Juillet 2002 pour un handicap léger, Monsieur B pouvait jusqu'à aujourd'hui répondre aux exigences qu'impose son poste de travail en effectuant des pauses.

Monsieur B alimentait l'atelier en mettant les plaques de médium sur un chariot à roulettes (stockage à l'extérieur des bâtiments).

Suite à un accident cardiaque, en 2006, Monsieur B ne peut plus porter de charges lourdes ou forcer en bloquant sa respiration sans risque d'accident grave. Une nouvelle demande de Reconnaissance Travailleur Handicapé est demandée.

Un reclassement dans l'atelier n'est pas possible : Monsieur B n'a pas les compétences pour faire menuisier.

En juin 2006, l'entreprise a élaboré un plan de prévention des risques professionnels avec la CRAM Auvergne.

Deux aménagements ont été effectués dans un premier temps :

- Échafaudages pour les risques de chute en hauteur
- Chape pour les risques de circulation en atelier

Concernant les risques liés à la manutention, compte tenu des difficultés que rencontre Monsieur B, l'entreprise accepte de relancer la CRAM pour réactiver le dossier et finaliser le plan de prévention.

Le devis de départ concernait la mise en place d'un plafonnier à ventouse standard pour un coût de 7 192.00 euros Hors Taxes.

La problématique Santé de Monsieur B nécessite la mise en place d'une machine différente pouvant transporter et manipuler les plaques sur tranche, mais aussi à plat. Elle répondrait de ce fait à toutes les contre-indications médicales.

Le chargé de mission contacte plusieurs fournisseurs. Une seule société fabrique une machine adaptée (hauteur limitée du bâtiment, rotation de la potence, manipulation des plaques sur tranche et à plat, poids des plaques). Le prix est de 10 980.00 euros Hors Taxes.

L'aide de la CRAM couvre 10%, il reste donc à trouver des cofinancements à hauteur de 9 541.60 euros. Le chargé de mission monte un dossier auprès de l'AGEFIPH, qui intervient en compensation du handicap

L'aménagement de poste a pu se réaliser rapidement, avant la reprise du travail qui s'est effectuée début janvier et Monsieur B est heureux d'avoir repris sa place au sein de l'entreprise, il pourra terminer sa carrière sans risque pour sa santé.

Ce type d'aménagement contribue à :

- préserver les compétences internes à l'entreprise,
- optimiser l'organisation et l'autonomie,
- améliorer l'outil de travail pour ce salarié et ses collègues
- amorcer une politique du handicap au sein de l'entreprise,
- renforcer les valeurs humaines et la solidarité.

L'employeur, le personnel et la personne handicapée elle-même tirent profit actuellement d'une situation qui était problématique au départ. La volonté commune (entreprise-salarié-médecin du travail) de rechercher une solution permet d'aboutir à une situation satisfaisante pour tous.

MARC FOURCAUD, CHARGÉ DE MISSION SAMETH

CHRISTIANNE CHEVALIER, DIRECTRICE SAMETH

S.A.V.S.

(Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

MISSION

Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité».

Le SAVS intervient auprès : De personnes en situation de handicap, avec ou sans troubles associés,

- Agées de 18 ans et plus,
- Pouvant être atteintes de troubles psychologiques ou ayant un comportement engendrant d'importantes difficultés d'adaptation sociale et/ou professionnelle.
- Il s'agit de personnes ne bénéficiant pas d'un hébergement collectif.
- De personnes bénéficiant de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé, d'une AAH, ou pouvant y prétendre.

MODALITES de saisie de la MDPH

La demande d'accompagnement par le SAVS, peut être à l'initiative de la personne qui en fait la demande à la MDPH.

- La demande d'accompagnement par le SAVS, peut être proposée à la personne, par un référent social ou toute autre intervenant, qui l'accompagne pour sa demande à la MDPH.
- L'orientation vers le SAVS, peut être proposée à la personne par l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre du plan personnalisé de compensation au vu de ses besoins et dans son intérêt.
Dans tous les cas, l'orientation vers le SAVS s'accompagne d'un dossier MDPH (incluant un certificat médical) et fait l'objet d'une évaluation en équipe pluridisciplinaire et enfin d'une décision motivée par la CDAPH.
- Pour compléter son information la personne requérante d'un accompagnement SAVS pourra être accueillie dans une antenne du service (Le Puy en Velay, Brioude, Yssingaux) pour une rencontre d'information. A cette occasion, elle sera reçue par le Chef de Service, accompagnée de toute personne dont elle souhaiterait la présence (réfèrent social, entourage familial, mandataire...), les modalités d'accompagnement lui seront expliquées, ainsi que le fonctionnement du service.

MODALITES d'ADMISSION au SAVS

L'admission au SAVS ne peut être effective qu'après décision d'orientation par la CDAPH (une commission par mois)

La personne concernée prend contact avec le service pour organiser son admission, elle peut être accompagnée de son référent social ou de toute autre personne de son entourage.

- La personne concernée sera reçue par le Chef de Service et l'Accompagnateur responsable du secteur géographique sur lequel elle réside. Un contrat d'accompagnement sera élaboré conjointement. Elle recevra les documents prévues par la loi 2002-2.
- Dans un délai de 3 mois, un projet personnalisé, précisant un plan d'action de l'accompagnement et les moyens à mettre en œuvre, sera élaboré avec la personne concernée et si elle le souhaite en présence de son référent social ou familial. Ce projet personnalisé d'accompagnement sera évolutif, participatif, renégociable au cours de la durée de l'accompagnement.



Chef du SERVICE LAURENCE MALOSSE

La Maison Relais



L'année 2008 pour la Maison Relais du Pays du Haut-Allier nous a permis de compléter la montée en charge des locataires. L'antenne de Siaugues est aujourd'hui complète, ce qui nous a permis d'embaucher la seconde hotesse (Cécile GALLARD). La partie commune de l'antenne de Paulhaguet est opérationnel, La cuisine, permet les échanges et la convivialité qui

constituent le coeur même du projet, les travaux de l'espace collectif seront terminés fin 2008. Pour Siaugues Sainte Marie, La Mairie, très partie prenante du projet, met à la disposition des locataires et de l'hotesse, un bureau et une salle d'activité.



La mobilisation des multiples partenaires ayant concouru à la mise en place de la structure, perdure, et les réunions trimestrielles du comité d'organisation et d'admission regroupent des personnes motivées et intéressées par l'organisation du fonctionnement de la Maison Relais et par ses missions. Pour chacune de ses admissions, sont étudiées :

- l'intérêt pour la personne, de l'accès à un logement pérenne , avec un accompagnement qui permet le maintien dans le logement et l'intégration sociale.
- la situation de précarité économique,
- l'absence de logement adapté dans les structures d'hébergement existantes et correspondant à sa situation (étudiée individuellement),
- l'évaluation des capacités à intégrer un groupe de locataires préexistant avec le soutien de l'hotesse et/ou d'autres aides à domicile nécessaires.

FLORENCE CARTAL

Inauguration de l'Espace Alex BROLLES F.A.M. Après - M.E.C.S. les Mauves

